



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Neuvième session**

Genève, 6 et 7 octobre 2022

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du rapport et clôture de la session**Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable
sur sa neuvième session¹****I. Introduction**

1. La neuvième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable s'est tenue les 6 et 7 octobre 2022. En raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, elle a été organisée selon des modalités hybrides.
2. Le présent rapport résume les délibérations que le Groupe d'experts a tenues à sa neuvième session. Tous les documents de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)².

II. Participation

3. La session du Groupe d'experts a rassemblé 135 participants, dont 80 en ligne et 55 en personne.
4. Des experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye et Ukraine.

¹ Les projets de conclusions et de recommandations ont été examinés, mis à jour si nécessaire et approuvés par le Groupe d'experts après l'examen de chaque point de l'ordre du jour.

² Les documents officiels, les documents de séance et les exposés présentés pendant la session peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Renewable-Energy/events/368766>. Les documents officiels de la session sont également disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (voir <http://documents.un.org/>).



5. Des experts du Cameroun et de la République islamique d'Iran ont également participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission (E/ECE/778/Rev.5).

6. Étaient représentés les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ci-après : l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ).

7. Des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants, ont également assisté à la session.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/1 – Ordre du jour provisoire annoté

8. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur de la Commission (E/ECE/778/Rev.5), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire était l'adoption de l'ordre du jour. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.7/2022/1 a été adopté sans modification.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le secrétariat a reçu des États membres les candidatures ci-après pour l'élection du Bureau du Groupe d'experts à la neuvième session : Kostiantyn Gura (Ukraine), candidat à la présidence, et Adrian Bylyku (Albanie), Kamran Huseynov (Azerbaïdjan), Andrei Miniankou (Biélarus), Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), Margalita Arabidze (Géorgie), Tibor Fisher (Allemagne), Akhat Omiralin (Kazakhstan), Aleksei Zhiharev (Fédération de Russie), Olena Lenska (Ukraine) et Suriya Jayanti (États-Unis d'Amérique), candidats à la vice-présidence.

10. Le Bureau du Groupe d'experts a également invité Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), Binu Parthan (Agence internationale pour les énergies renouvelables), Rana Adib (Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle), Maria Michela Morese (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Partenariat mondial pour la bioénergie) et Naida Taso (Communauté de l'énergie) à siéger au Bureau (sans droit de vote) en qualité de vice-président(e)s.

11. Le Groupe d'experts a élu Kostiantyn Gura (Ukraine) Président et Adrian Bylyku (Albanie), Kamran Huseynov (Azerbaïdjan), Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), Margalita Arabidze (Géorgie), Akhat Omiralin (Kazakhstan), Tibor Fischer (Allemagne), Olena Lenska (Ukraine) et Suriya Jayanti (États-Unis d'Amérique) à la vice-présidence. Les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans, courant de la clôture de la neuvième session à la clôture de la onzième session. Le Président du Groupe d'experts est également, de droit, l'un des Vice-Présidents du Comité de l'énergie durable.

12. Les membres suivants du Groupe d'experts siègent au Bureau :

a) Jusqu'à la clôture de la dixième session : Nurzat Abdyrasulova (Kirghizistan) et Aida Sitdikova (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) ;

b) Jusqu'à la clôture de la onzième session : Kostiantyn Gura (Ukraine), en qualité de Président, et Adrian Bylyku (Albanie), Kamran Huseynov (Azerbaïdjan), Sanja Kapetina (Bosnie-Herzégovine), Margalita Arabidze (Géorgie), Akhat Omiralin (Kazakhstan), Tibor Fischer (Allemagne), Olena Lenska (Ukraine) et Suriya Jayanti (États-Unis d'Amérique) en qualité de Vice-Président(e)s, ainsi que Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), Binu Parthan (Agence internationale pour les énergies renouvelables), Rana Adib (Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle), Maria Michela Morese (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Partenariat mondial pour la bioénergie) et Naida Taso (Communauté de l'énergie) en qualité de Vice-Président(e)s (sans droit de vote).

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

13. Dans ses observations liminaires, le Président a fait part de ses réflexions sur la situation difficile causée par la pandémie de COVID-19, l'invasion de l'Ukraine et la crise énergétique qui s'en est suivie dans la région de la CEE, et sur les conséquences de cette situation sur les activités du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Il a souligné les principales activités que le Groupe d'experts a menées conformément à son plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12) et aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable.

14. Le Président a fait observer qu'en 2022, la session annuelle du Groupe d'experts était organisée au cours de la Semaine de l'énergie durable, pendant laquelle se tiendrait également la neuvième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique. Cette session conjointe s'inscrivait dans le cadre du douzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable.

VI. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts (point 4 de l'ordre du jour)

15. Le secrétariat a passé en revue les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente et unième session (21-23 septembre 2022), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises.

VII. Suivi des progrès accomplis dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/3 – Rapport de situation 2022 sur les énergies renouvelables – Principales conclusions

16. Les participants ont fait observer que la part de l'électricité renouvelable avait connu une croissance sans précédent depuis 2018 au niveau régional. Ils ont toutefois constaté que cette augmentation avait été plus timide dans les secteurs des transports et du chauffage et du refroidissement et que les investissements publics et privés dans les énergies renouvelables restaient modestes dans les pays étudiés par rapport aux tendances à l'échelle mondiale. Le Groupe d'experts a insisté sur la nécessité que les pays de la région investissent massivement dans les énergies renouvelables.

Entre 2017 et 2021, les 17 pays de la CEE visés dans le rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE, établi par le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et la CEE, ont enregistré une croissance sans précédent de la capacité de production d'énergie renouvelable. Les participants ont débattu de l'importance de disposer de données de qualité permettant de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans l'adoption des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

17. Le Groupe d'experts :

a) A pris note avec satisfaction de la publication du rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE en 2022, établi par REN21 en étroite collaboration avec le secrétariat de la CEE et des membres du Groupe d'experts, dans lequel figurent des informations actualisées sur l'état d'avancement en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Fédération de Russie, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Macédoine du Nord, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République de Moldova, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine ;

b) S'est félicité des progrès accomplis concernant l'adoption des énergies renouvelables dans la région de la CEE et l'élaboration des politiques nécessaires pour faciliter cette transition ;

c) A encouragé les États membres de la CEE à continuer d'améliorer la qualité des données permettant de suivre et d'évaluer précisément les progrès accomplis en matière d'adoption des énergies renouvelables ;

d) A souligné l'importance des données historiques et des tendances prospectives permettant de faciliter, selon une approche fondée sur des données probantes, la prise de décisions éclairées et le développement du secteur ;

e) A reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place dans la région de la CEE des systèmes énergétiques résilients qui garantiraient l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable et contribueraient à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région, et souligné le rôle des énergies renouvelables à cet égard.

VIII. Échange de données d'expérience sur les moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/4 – Les énergies renouvelables dans la région de la CEE : état des lieux et perspectives

18. Les pays du Caucase, d'Asie centrale, d'Europe et d'Amérique du Nord sont certes unis dans leur objectif consistant à accélérer l'élaboration et l'exécution de projets de production d'énergies renouvelables dans la région, mais l'état de développement des marchés et les progrès dans ce domaine ne sont pas homogènes.

19. Le Groupe d'experts encourage les pays à échanger des données d'expérience pour mieux connaître les politiques et les outils qui contribuent à accroître l'utilisation des énergies renouvelables. La CEE s'efforce de faire avancer les choses en organisant au niveau national des dialogues multipartites sur les énergies renouvelables, dans le cadre de la série « Hard Talks », afin d'aider les États membres à mieux comprendre les enjeux importants et à repérer les freins au développement des énergies renouvelables. Ces discussions peuvent également aboutir à des solutions adaptées et à des recommandations concrètes visant à accélérer les processus de développement des énergies renouvelables.

20. Le Groupe d'experts :

a) S'est félicité des activités menées dans le cadre du projet RE-Uptake, mis en œuvre conjointement par l'Agence allemande de l'énergie (Dena) et REN21, en coopération avec le secrétariat de la CEE et avec l'appui du Ministère fédéral allemand des affaires économiques et de l'action climatique ;

b) A pris note avec satisfaction de la version actualisée du rapport sur l'état des lieux et les perspectives de développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE, récemment publiée par la Dena dans le cadre du projet RE-Uptake. Le Groupe d'experts a souligné combien ces travaux étaient importants, car ils permettaient de bien comprendre où en étaient les États membres de la CEE dans le domaine des énergies renouvelables et de cerner précisément les facteurs clefs influant sur le rythme d'adoption des énergies renouvelables dans chaque État ;

c) A mesuré l'utilité des discussions de la série « Hard Talks » sur les énergies renouvelables organisées récemment dans le cadre du projet RE-Uptake en Albanie, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie. Les principales recommandations formulées à l'issue de ces activités, notamment sur les moyens d'attirer l'investissement et donc d'accélérer l'adoption des énergies renouvelables dans les États bénéficiaires, ont été présentées au Groupe d'experts et ont fait l'objet de débats ;

d) A encouragé les gouvernements des États membres de la CEE à se manifester auprès du secrétariat s'ils souhaitaient organiser un dialogue sur les énergies renouvelables dans le cadre de la série « Hard Talks » ;

e) A invité les États membres de la CEE à solliciter plus activement le secrétariat pour des études et des activités de renforcement des capacités dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier pour les activités pouvant bénéficier du programme de services consultatifs régionaux ;

f) A prié le secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, des débats sur les énergies renouvelables dans le cadre de la série « Hard Talks » afin d'aider les pays intéressés à recenser les obstacles et les freins à l'investissement dans ce domaine ;

g) A salué le soutien apporté à ses travaux au titre du programme de services consultatifs régionaux.

IX. Coopération transversale et intersectorielle en vue d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2022/5 – Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : rôle des femmes et implications pour la population féminine

21. Il est urgent d'intensifier les efforts dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour tenir les promesses de l'Accord de Paris à l'échelle mondiale et atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe d'experts joue un rôle de premier plan dans la promotion des énergies renouvelables en menant de nombreuses activités concrètes.

22. Les participants sont parvenus à la conclusion qu'il était essentiel d'augmenter les investissements dans les énergies renouvelables pour renforcer la sécurité énergétique tout en maintenant un coût abordable, surtout compte tenu des difficultés énergétiques et économiques liées au conflit en Ukraine et à la crise énergétique qui touchait beaucoup de pays de la CEE.

23. Le Groupe d'experts :

a) A estimé que, pour faire augmenter la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique, les États membres de la CEE devaient adopter une approche intégrée et engager un dialogue avec des parties prenantes nationales et internationales, en s'efforçant de mieux comprendre les caractéristiques et les modes de production des sources d'énergie renouvelables et de renforcer les politiques et les cadres, institutionnels, normatifs et réglementaires qui régissent et facilitent l'utilisation des énergies renouvelables, notamment en appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) aux projets et aux sources d'énergie renouvelable ;

b) A encouragé les États membres de la CEE à adopter les politiques nécessaires pour garantir une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable, ainsi que la durabilité environnementale, en mettant en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE ;

c) A considéré que, dans les conditions actuelles, le débat sur la recherche de solutions durables qui permettraient d'accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables en Ukraine présentait un intérêt pour d'autres pays de la région de la CEE, en particulier dans le contexte de la crise énergétique mondiale et des efforts déployés par de nombreux États membres de la CEE pour améliorer la résilience de leurs systèmes énergétiques ;

d) A estimé qu'il était nécessaire de remettre en état de marche les infrastructures, notamment les installations de production d'énergie renouvelable, qui étaient hors service à cause de l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie ;

e) A encouragé les États membres de la CEE à prêter attention aux technologies et à la législation applicables au développement de transports propres, notamment électriques ou utilisant les technologies de l'hydrogène ;

f) A prôné le renforcement de la coopération avec le Groupe de travail de l'énergie renouvelable du Groupe d'experts de la gestion des ressources ;

g) S'est félicité de la coopération avec d'autres sous-programmes sectoriels de la CEE, grâce à laquelle les États membres de la CEE avaient pu améliorer leur gestion des ressources, notamment en augmentant la part des énergies renouvelables dans leur bouquet énergétique ;

h) A souligné que les États membres devaient adopter une approche intégrée, en tenant compte des possibilités et des effets intersectoriels au niveau des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes et en inscrivant le redressement socioéconomique post-COVID-19 dans le contexte de la transition énergétique en cours ;

i) A encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux, dans ses domaines de compétence et en coopération avec d'autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable, sur la transition du secteur de l'énergie, conformément aux principes et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'à l'Examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la CEE (ECE/ENERGY/2021/4) ;

j) A demandé que la coopération avec l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes se poursuive afin de renforcer encore la contribution des énergies renouvelables à la promotion d'une approche fondée sur ces interactions, en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de remplir les obligations relatives aux changements climatiques établies dans l'Accord de Paris ;

k) A invité le secrétariat à poursuivre ses travaux sur le rôle des femmes dans le secteur de l'énergie, sachant que le fait de renforcer le pouvoir d'action des femmes serait probablement bénéfique à plusieurs égards, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

X. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023 (point 8 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2021/12 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2022-2023

24. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/12), ainsi que de l'appui fourni dans le domaine des énergies renouvelables au titre du programme des services consultatifs régionaux.

25. Le Groupe d'experts a passé en revue les activités prévues dans le plan de travail pour 2022-2023 et réalisées au cours de la période intersessions, ainsi que les autres activités et initiatives dans le domaine des énergies renouvelables auxquelles il avait participé depuis sa huitième session. Il a également échangé des vues sur les aspects pratiques de l'exécution des activités du plan de travail n'ayant pas encore été menées.

26. Le Groupe d'experts :

a) A pris note avec satisfaction des activités concrètes qu'il a menées depuis 2014 pour aider à accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la région de la CEE ;

b) S'est félicité d'avoir mené à bien son plan de travail pour 2022-2023 et a salué les principales réalisations présentées à la trente et unième session du Comité de l'énergie durable et à sa neuvième session ;

c) A prié le Bureau, en coopération avec le secrétariat, de continuer à superviser l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 et d'étudier les possibilités d'obtenir des fonds extrabudgétaires pour financer certains projets centrés sur : a) le dialogue sur la réglementation et les politiques ; et b) l'échange de bonnes pratiques concernant l'utilisation efficace et rationnelle de diverses sources d'énergie renouvelables et visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

XI. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

27. Au moment de l'élaboration du projet de rapport, aucun élément n'avait été soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour.

XII. Dates de la prochaine session (point 10 de l'ordre du jour)

28. La dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable devrait se tenir à Genève les 11 et 12 septembre 2023. Le Groupe d'experts a proposé, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

XIII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

Document(s) : GERE-9/2022/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the ninth session of the Group of Experts on Renewable Energy (Projets de conclusions et de recommandations issues de la neuvième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable)

ECE/ENERGY/GE.7/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable sur sa neuvième session

29. Les projets de conclusions et de recommandations issues de la neuvième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (GERE-9/2022/INF.1) ont été communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève.

30. Les Coprésident(e)s du Groupe d'experts, avec l'aide du secrétariat, ont résumé les débats en rendant compte de manière concise et factuelle des vues exprimées par les participants.

31. Le Groupe d'experts a adopté les projets de conclusions et de recommandations issues de sa neuvième session, qui figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

32. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications de forme à apporter. La clôture de la session a ensuite été prononcée.
